



Installation porte de garge sur box ouvert

Par Kat

Bonjour,

J'ai acheté il y a plus d'un an deux garages ouverts (ils ont les 3 murs déjà présents) ils se trouvent en sous sol de la copropriété, ou il y a environ 97 % de ces garages qui sont déjà fermés d'origines et acheté par d'autres copropriétaires en tant que garages fermés. Voulant fermer mes "garages ouverts" (terme désignés dans le règlement de copropriété pour la répartition des lots et tantièmes) j' ai fais une demande dans les règles au syndic pour mettre ma demande a l'ordre du jour de l' AG en lettre recommandé, pour poser des portes identiques a celles déjà présentes dans le sous sol, ma demande a été acceptée, avec l'abstention d'un copropriétaire présent, mais tous les copropriétaires n'étaient pas présent bien sur, vaut il mieux que j'attende les délai de 2 mois au cas ou un copropriétaire contesterait cette décision? Par ailleurs un copropriétaire m'a fait comprendre qu'il faudrait que je fasse recalculer les tantièmes de mes garages une fois fermés par un géomètre (le syndic n'a pas su me confirmer catégoriquement ces dires) et refaire un acte au notaire! or les murs étant déjà présent je pensais que ça ne changerait rien au calcul des tantièmes . Apres plusieurs heures de recherches sur internet a aucun moment je n'ai vu cette démarche a effectuer. Pouvez m'éclairer sur tout cela.

Je vous en remercie a l'avance?